

RECRUTE

UN.E AGENT.E D'EXPLOITATION DE LA VOIRIE

pour la Direction des Services Techniques – Centre technique de Figeac
à temps complet

Cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C)

Titulaire ou Contractuel de droit public en contrat à durée déterminée de 12 mois

Située dans le Lot, limitrophe des départements de l'Aveyron et du Cantal, la Communauté de Communes du Grand-Figeac est un territoire disposant d'un environnement préservé, d'une économie dynamique et d'un patrimoine remarquable.

Maillon structurant essentiel du territoire, le Grand-Figeac met en œuvre de très nombreuses compétences allant de la culture, à la santé, en passant par la voirie, le développement économique, la petite enfance et l'aménagement du territoire. Riche de 242 agents, la Collectivité accompagne et mobilise chaque jour les acteurs du territoire par les différentes politiques mises en œuvre.

Vous aussi, venez apporter vos compétences professionnelles et participez à ce travail collectif dans un cadre propice à l'épanouissement professionnel et familial.

La voirie du Grand-Figeac représente 2 200 km, 9650 points lumineux, 3 centres techniques. Cette compétence est assurée par 26 agents, répartis sur 6 secteurs du Grand-Figeac.

Auprès de la Direction des Services Techniques, sous l'autorité du chef d'équipe, vous assurerez l'exécution de divers travaux d'entretien (mécanisés ou manuels) sur la voirie communautaire et les espaces publics du territoire du Grand-Figeac (secteur Centre principalement).

Missions principales du poste

- Travaux d'entretien et de renouvellement de signalisation verticale et horizontale
- Travaux de débroussaillage manuel
- Travaux de balayage, de maçonnerie, de bouchage de nid de poule à l'enrobé à froid ou à la grave émulsion
- Travaux d'entretien hydraulique : entretien des grilles et avaloirs, aqueducs et têtes de buse, réalisation de saignées, dérasement et curage de fossés
- Travaux de point à temps manuel
- Mise en place de signalisation temporaire de chantier et de gestion de la circulation pour les travaux réalisés sous circulation avec alternat
- Réalisation de petits travaux manuels (perçage, soudure, pose de coussins berlinois...)

Profil recherché

• Compétences / Connaissances attendues :

- Expérience dans un poste similaire appréciée
- Compétences techniques dans le domaine de l'entretien de la voirie et de la signalisation routière / signalisation de chantier appréciées
- Permis B obligatoire
- Expérience en conduite d'engins de travaux publics (pelle, niveleuse, PATA, mini pelle, vibrant, etc.) appréciée
- Permis C et expérience conducteur poids-lourd apprécié
- CACES et AIPR apprécié
- Connaissances de base en mécanique générale (maintenance de 1^{er} niveau du matériel) appréciées

• Qualifications personnelles :

- Discrétion et sens du service public
- Aptitude au travail en équipe
- Bonnes aptitudes physiques (travail manuel et en extérieur)
- Polyvalence
- Rigueur et respect des consignes

Contraintes du poste

- Horaires décalés en saison estivale

Conditions

- Recrutement titulaire ou sur contrat de droit public de 12 mois
- Poste à temps complet, basé à FIGEAC, à pourvoir au 1^{er} janvier 2026
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + avantages sociaux (titres-restaurant, participation mutuelle, CNAS)
- Travail à 39h35 sur 5 jours du lundi au vendredi avec 25 jours de congés et 24.5 jours de RTT par année

Envoi des candidatures

Dossier de candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires) à adresser :

- par mail à recrutement@grand-figeac.fr
- ou par courrier à Monsieur Vincent LABARTHE, Président du Grand-Figeac, 2 rue Germain Petitjean, 46100 FIGEAC

jusqu'au 21 novembre 2025 inclus.

Après présélection sur dossier de candidature, un entretien avec le jury de recrutement sera proposé aux personnes retenues.

Date estimée des entretiens : à partir du 8 décembre 2025 (date précisée ultérieurement)

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.